

Don du bataillon des sapeurs de l'armée des Alpes de 1729 livres 10 sols, lors de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du bataillon des sapeurs de l'armée des Alpes de 1729 livres 10 sols, lors de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 592;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20921_t1_0592_0000_1

Fichier pdf généré le 23/01/2023

16

Le bataillon des sapeurs (de l'armée des Alpes) offre 1.729 liv. 10 sols (1) dont 6 liv. en argent (2).

17

Les orphelins des défenseurs de la patrie font don de 6 paires de souliers (3).

L'ORATEUR de la députation. Pères de la patrie,

Les orphelins des défenseurs de la patrie, réunis à la Société des jeunes français, viennent vous faire hommage des prémices de leurs travaux. Voici six paires de souliers faits par nous, pour ceux qui combattent les assassins de nos pères. Ces souliers sont d'une construction différentes de ceux que l'on a faits jusqu'ici, et ils dureront nécessairement beaucoup plus longtemps. Ce sont des souliers de sans-culottes.

Nous y joignons une mesure républicaine conforme à vos décrets. C'est la première qui ait été fabriquée dans notre atelier, et dans peu nous en fournirons par milliers à la République.

Voici encore un peu de salpêtre qui servira à venger la mort de nos pères. Votre Comité de salut public, ce Comité qui, en même temps qu'il fait trembler les cabinets autrichiens du dehors et du dedans, qu'il foudroie les tyrans et fait conduire les conspirateurs à l'échafaud, s'occupe de tous les moyens de prospérité intérieure, a daigné sourire à nos premiers travaux. Il ne nous a pas traités en enfants, il nous a donné des encouragements dignes d'hommes libres. Six d'entre nous ont été nommés les commissaires pour lever le plan des usines et des instruments qui servent à la fabrication des armes. Voici seize planches, résultat de nos premiers travaux, et qui ont mérité les suffrages de Monge et d'Hassenfratz. Nous vous présentons encore des exemplaires du Recueil des actions héroïques et civiques de nos pères et de nos frères, sortis de notre imprimerie.

C'est en portant le dessin et la géométrie dans les arts, en y réunissant la théorie à la pratique, que le peuple français deviendra réellement un peuple industriel, et qu'il reculera bientôt les bornes que l'isolement des savants, leur défauts de communications avec les ouvriers, avoient posées aux progrès des lumières.

Les sciences, les beaux-arts et les arts nécessaires étoient, sous l'Ancien régime, comme le clergé, la noblesse et le tiers état, ils formoient trois ordres distincts et très séparés ; notre but est de les réunir, de les amalgamer et d'en former un tout indivisible. Le même homme sera instruit de ses droits et de ses devoirs ; il sera instruit dans la théorie et dans la pratique d'un art nécessaire ; il aura son brevet d'indépen-

dance dans la poche, et les beaux-arts qu'il aura cultivés seront le délassement de ses travaux. Les sciences et les arts nécessaires affermissent la liberté, et les beaux-arts célèbreront ses victoires et la prospérité qui l'accompagne.

Nous désirons, Législateurs, que vous chargiez votre Comité de l'habillement de faire examiner les souliers que nous offrons à la patrie, afin de faire faire la fourniture sur ce modèle, s'il paroît plus avantageux.

Nous demandons en même temps que des commissaires des Comités de salut public, d'instruction publique, des finances et d'aliénation des domaines, soient chargés de prendre une connoissance approfondie de la situation de la Société des jeunes français, dans laquelle vous avez décrété que les orphelins des défenseurs de la patrie seroient réunis, afin de vous mettre à portée de juger jusqu'à quel point cette école peut concourir à la marche révolutionnaire que vous vous déciderez sans doute à donner à l'éducation publique, et fixer définitivement son mode d'existence.

Enfants de la patrie, nourris, vêtus par elle, nous saurons conserver le dépôt sacré de la liberté, que l'énergie de la Montagne et le sang de nos pères nous aurons transmis. Mort aux tyrans, mort aux conspirateurs. *Vive la Liberté ! Vive la République ! Vive la Montagne !* (1).

La Convention applaudit au zèle et à la générosité de tous ces citoyens, en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin ((2)).

18

La société populaire de Bourgoin félicite la Convention sur le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur (3).

[Bourgoin, 20 vent. II] (4).

« Législateurs,

Des Français esclaves au milieu de la France libre, étoient une monstruosité qui terrassait le code de nos loix. Une barbare cupidité enfanta la traite des noirs, la perfidie et la corruption des hommes d'Etat l'avaient entretenue en dépit des cris de la Nature.

Législateurs, vous venez de couvrir cette violation des droits de l'homme en proclamant leur liberté, en anéantissant le trafic honteux de l'espèce humaine. Recueillez dans vos cœurs le prix de ce nouveau bienfait, l'humanité vous en devra sa reconnaissance et la Société populaire de Bourgoin vous en remercie ».

GINET (présid.), LAVORET (secrét.),
COMTE (secrét.).

[Extrait des registres de la Sté popul., 10 vent. II].

« Les citoyens de la commune de Bourgoin se sont réunis pour la célébration d'une fête

(1) P.V., XXXIV, 273. B⁴ⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIV, 290.

(3) P.V., XXXIV, 273. B⁴ⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t). n° 1229; *Mon.*, XX, 109; *Débats*, n° 557, p. 167; *M.U.*, XXXVIII, 174; *J. Mont.*, n° 138.

(1) B⁴ⁿ, 12 germ. (suppl^t).

(2) P.V., XXXIV, 270.

(3) P.V., XXXIV, 273.

(4) D XXXVIII, doss. III, p. 49.